

Ce texte a été retiré
par son auteur
le 12 septembre 2014



N° 2021

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 juin 2014.

PROPOSITION DE LOI

pour des communes fortes, vivantes et efficaces,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Christine PIRES BEAUNE, Olivier DUSSOPT, Alain FAURÉ, Monique RABIN, Jean LAUNAY, Frédérique MASSAT, Michel VERGNIER, Alain CALMETTE, Christophe SIRUGUE, Dominique POTIER, Marie-Line REYNAUD, Béatrice SANTAIS et Marie-Lou MARCEL,

députés.